

## **Commune de Donzenac**

### **Conseil Municipal**

#### **Séance du 06 juin 2014**

La séance est ouverte à 20 h 30

Secrétaire de séance : Mme S. Madrias

Absents excusés : MM B. Lacoste et F. Sicard

#### **Approbation du compte-rendu de la réunion précédente**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 25 avril 2014.

#### **Maison funéraire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins quatre abstentions (Mmes V. Bédrune et M. Reliat, MM. D. Canou et M. Constanty) approuve la décision modificative n° 1 au budget communal relative à la création d'une opération « maison funéraire » se déclinant comme suit :

##### Dépenses

Estimatif (travaux + matériel) : 380 000 € HT

##### Recettes

Subvention obtenue de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux : 110 000 €

Subvention sollicitée auprès du Département au titre des divers équipements communaux : 45 000 €

Emprunt relais TVA : 60 000 €

Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations (2.25 % ; 30 ans) : 165 000 €

#### **Jury d'assises**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 12 mai 2014, M. le Maire invite le Conseil à procéder au tirage au sort des électeurs de la commune afin de constituer la liste préparatoire du jury criminel de la cour d'assises de la Corrèze pour l'année 2015. Sont donc désignés par le sort : Chiquet Jean-Claude ; Dutheil Jean-Paul ; Lajoinie Jean-Michel ; Layrolle Martine, épouse Andy ; Nauche Fabien ; Perrier Hélène, épouse Chaminant ; Plats Laureen ; Pouget François.

#### **Etudes et conduites d'opérations**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier à l'Agence Technique Départementale « Corrèze Ingénierie » les missions d'études et de conduites d'opérations concernant les projets de nouvelle caserne pour les sapeurs-pompiers et de réaffectation des anciens vestiaires de la piscine en ALSH pour les « ados ».

#### **Révision du Plan Local d'Urbanisme**

La validation du cahier des charges en vue de la consultation des bureaux d'études est reportée à la séance du 20 juin 2014 afin de permettre aux conseillers de prendre connaissance du document.

#### **Bilan financier de Territoires 19 - Lotissement « Le Martel » - Année 2013**

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Rendu d'Activités de Territoires 19 pour l'année 2013 ; prend acte de la fin de la convention de concession et de la reprise de la gestion du lotissement « Le Martel » par la commune.

#### **REVEA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les « promos estivales de dernière minute 2014 » proposées par la société REVEA en charge de la commercialisation des séjours des chalets du camping.

#### **Demandes de subventions**

Considérant que dans sa dernière séance, le Conseil Municipal est arrivé au constat unanime que les difficultés financières actuelles l'obligeaient plus que jamais à poursuivre une gestion clairvoyante des deniers publics afin de contenir les taux d'imposition ; Par conséquent, sur proposition de la commission des finances, l'Assemblée a décidé de réserver son soutien financier exclusivement aux associations locales qui apportent une réelle plus-value à notre commune et au bien-être de ses habitants (animations sur le territoire communal, adhérents majoritairement donzenacois...) ; Au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas donner suite aux demandes de subventions de l'ANACR (organisation du congrès national à Brive) et de l'association « Marche Nordique de Corrèze » (sortie dans le Vercors) ; Dit que désormais, seules les demandes des associations locales (communales et/ou cantonales) seront examinées par le Conseil Municipal.

#### **Questions diverses**

##### **Accès au magasin Intermarché (RD 170)**

Suite à une réunion du 04 juin 2014, M. le Maire annonce à l'Assemblée que le service « Ingénierie de la Route » du Conseil Général va établir une préconisation d'aménagement de l'entrée du magasin Intermarché.

### **Sécurité routière**

Mme M. Reliat interpelle M. le Maire sur l'opportunité d'installer des gendarmes couchés dans la commune afin de limiter la vitesse des véhicules.

M. le Maire tient tout d'abord à rassurer Mme Reliat quant à sa détermination et son souci d'assurer au quotidien la sécurité dans la commune. Il en va de sa responsabilité principale en tant que Maire. Il indique cependant que l'aménagement de gendarmes couchés sur la chaussée est particulièrement accidentogène pour les cyclomoteurs et qu'il existe bien d'autres solutions à étudier. C'est la raison pour laquelle un diagnostic de la voirie communale a été commandé auprès du bureau d'études Colibris VRD et qu'il sera soumis prochainement au Conseil Municipal.

### **Comptes rendus des participations aux réunions extérieures**

Mme S. Madrias et M-T. Clavel, M. P. Lavaux rendent compte des diverses réunions extérieures auxquelles ils ont participé.

### **Politique de proximité**

M. le Maire rappelle que les dirigeants associatifs sont responsables de la sécurité des manifestations qu'ils organisent sur le territoire communal. Certaines associations font un travail remarquable tandis que d'autres n'ont pas des moyens financiers ou humains suffisants. Il indique que récemment, des associations se sont regroupées pour organiser des manifestations qui ont rencontré un vif succès et se sont déroulées sans encombre. Il encourage donc les responsables associatifs à mutualiser leurs moyens, leurs compétences et leurs expériences pour organiser des manifestations communes. Enfin, il informe que désormais, toute manifestation devra être autorisée par la Mairie, après dépôt d'un dossier recensant tous les dispositifs de sûreté mis en place et, le cas échéant, visite de la commission communale de sécurité.

### **Jumelage**

M. P. Lavaux fait le bilan du week-end de l'ascension au cours duquel Donzenac a accueilli une délégation de Wolframs-Eschenbach.

### **Familles Rurales de Donzenac**

Considérant le différend qui existe quant à l'utilisation du four du local de la poterie ; Considérant que ce four appartient à l'association Familles Rurales de Donzenac qui ne souhaite pas le mettre à disposition des autres associations ; Considérant que le local de la poterie est un bâtiment communal et que la poterie pourrait être intégrée aux activités proposées aux enfants durant les temps d'accueil périscolaire ; Considérant que l'acquisition d'un four neuf par la commune permettrait de sortir de cette impasse et de garantir des conditions de sécurité optimum à ses utilisateurs, notamment aux plus jeunes ; Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'enlèvement et la restitution du four actuel à l'association Familles Rurales de Donzenac ; l'acquisition d'un nouveau four pour le local de la poterie ; dit que ce four sera mis à disposition de toute association locale qui souhaitera l'utiliser, et ce en présence d'un représentant de la commune qui veillera au bon usage de cet équipement.

### **Rénovation du Monument aux Morts**

Les Conseillers Municipaux procèdent au dépouillement des questionnaires renseignés par les habitants.

Les résultats sont les suivants :

- 77 voix pour la solution n° 1 (rénover le monument à l'identique),
- 260 voix pour la solution n° 2 (rénover le monument sans changer son emplacement mais en plaçant les emblèmes - Soldat et Palme de la Victoire - face à la Mairie),
- 27 voix pour la solution n° 3 (rénover le monument, le décaler de quelques mètres vers la placette surplombant l'ancien syndicat d'initiatives et placer les emblèmes face à la Mairie),
- 38 voix pour la solution n° 4 (rénover le monument et le déplacer sur le parvis de la Mairie).

Soit 402 questionnaires déposés dans l'urne disponible au secrétariat de mairie qui reflètent une participation très importante des donzenacois et leur attachement profond au Monument aux Morts.

A 64,68%, les habitants de Donzenac optent pour la rénovation du monument sans changer son emplacement mais en plaçant les emblèmes - Soldat et Palme de la Victoire - face à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30 minutes.

Donzenac, le 06 juin 2014

La Secrétaire de séance

Le Maire,

S. Madrias

Y. Laporte

Les Conseillers Municipaux,